

Présentation de la spécialité RCH - NRBC

CMIC 63 – UDIT 63



Janvier 2017



Service départemental d'incendie et de secours
du Puy-de-Dôme

Les risques chimiques et biologiques = la CMIC



Statut :

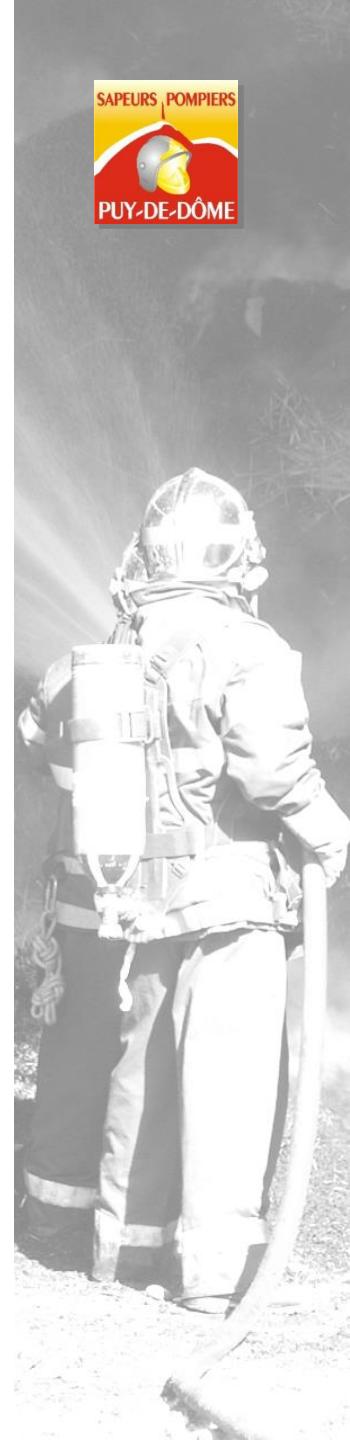
Arrêté ministériel du 23 mars 2006 : GNR Risques chimiques et biologiques

Arrêté préfectoral du 2 janvier 2002 portant création de l'unité mobile d'intervention chimique au sein du SDIS 63

Circulaire 700 => doctrine nationale d'emploi des moyens de secours et de soin face à une action terroriste mettant en œuvre des matières chimiques

Circulaire 750 => découverte de **plis, colis**, contenants et substances suspectés de renfermer des agents **radiologiques, biologiques ou chimiques** dangereux

Circulaire 800 => doctrine nationale d'emploi des moyens de secours et de soin face à une action terroriste mettant en œuvre des matières **radioactives**

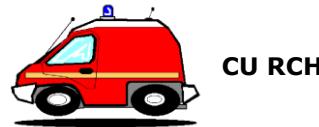


Les risques chimiques et biologiques = la CMIC



La CMIC (Cellule Mobile d'Intervention Chimique) est composée :

- **1 chef d'unité (RCH3 ou 4) d'astreinte**



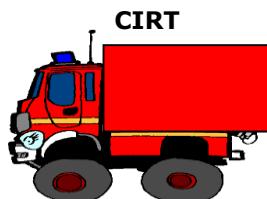
- **1 Équipe de reconnaissance :**

VIRT Clermont (1 RCH2 2 RCH1)



- **1 Équipe d'intervention :**

CIRT Clermont (1 RCH2 1 RCH1)



CEDEPOL Riom (1 RCH2 1 RCH1)



Personnel concerné (liste aptitude 2021)

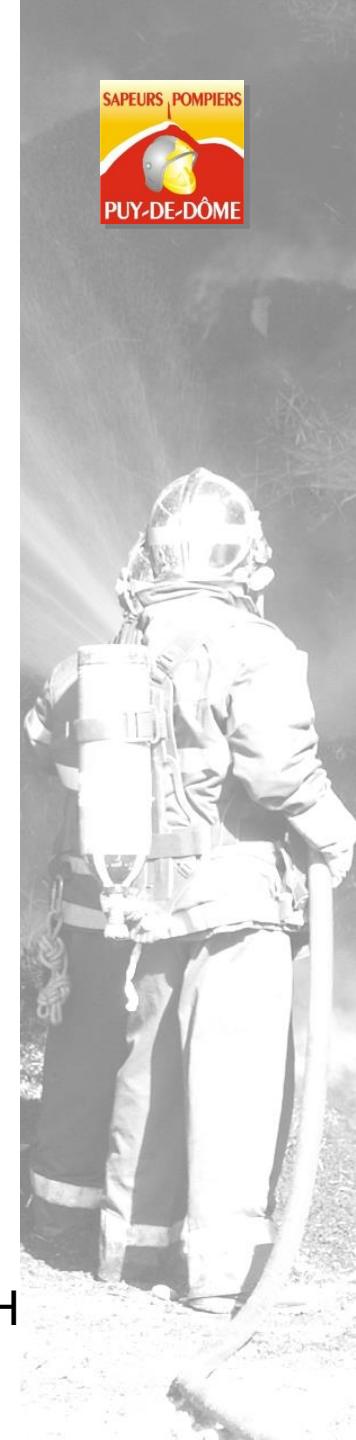
RCH4 : 2

RCH 3 : 12

RCH 2 : 55

RCH1 : 37

→ 106 spécialistes RCH



Les risques chimiques et biologiques = la CMIC

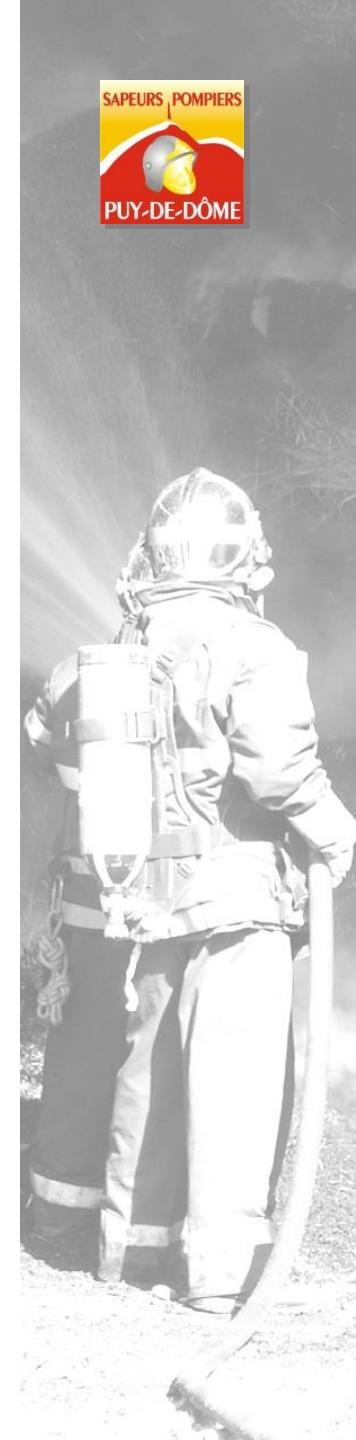


Modalités de déclenchement :

L'Officier CODIS est chargé de l'engagement des moyens de l'UMIC. Il élabore chaque matin la liste des personnels disposant de la spécialité en fonction des données transmises par les CIS.

Pour toute mission opérationnelle, l'Officier CODIS prend contact avec le chef d'unité RCH du jour.

L'Officier CODIS fera alerter les moyens sans omettre de proposer un PRM selon le sens du vent, la fréquence radio à utiliser et les personnels et matériels retenus.



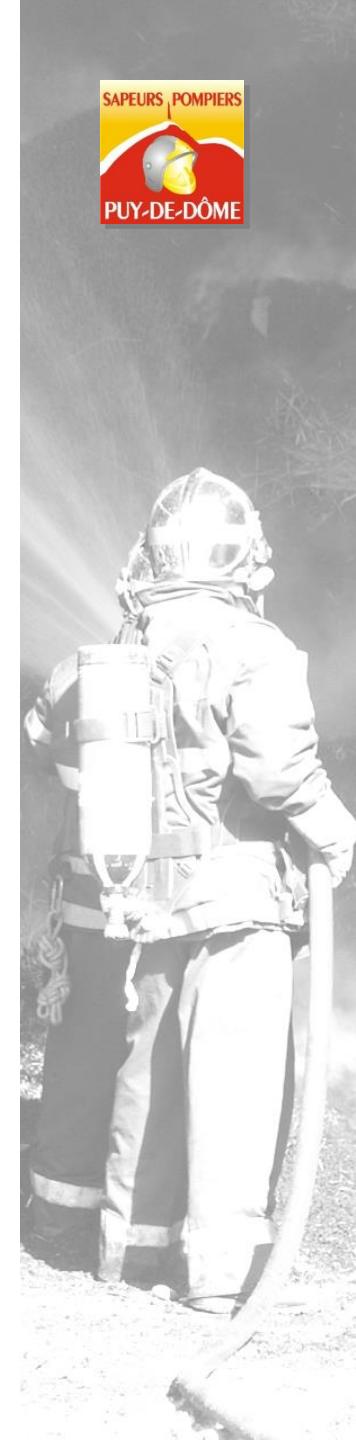
Les risques chimiques et biologiques = la CMIC



Règles d'engagement :

L'engagement opérationnel de toute ou partie de l'unité peut se faire :

- soit à la prise d'appel, suivant le caractère risque chimique, et/ou biologique de l'intervention,
- soit dans le cadre d'engagement d'échelon prévu sur un plan ETARE,
- soit sur demande de renfort établi par le COS,
- soit sur décision de l'officier CODIS après contact avec le chef d'unité du jour.



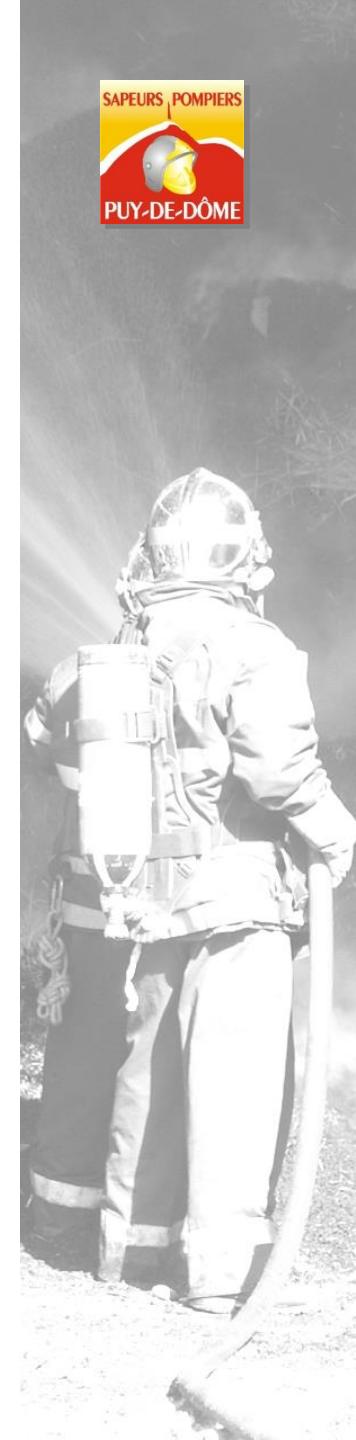
Les risques chimiques et biologiques = la CMIC



La prise d'appel

Elle doit permettre de caractériser au minimum les risques, elle doit être précise pour connaître si possible :

- les données « source » (nature du produit, quantité, caractérisation de la fuite ou du déversement, codes danger/code matière...),
- les données « flux » (origine, fuite liquide ou gazeuse, sens du vent, nature du cours d'eau...),
- les données « cibles » (personnes, biens et environnement).



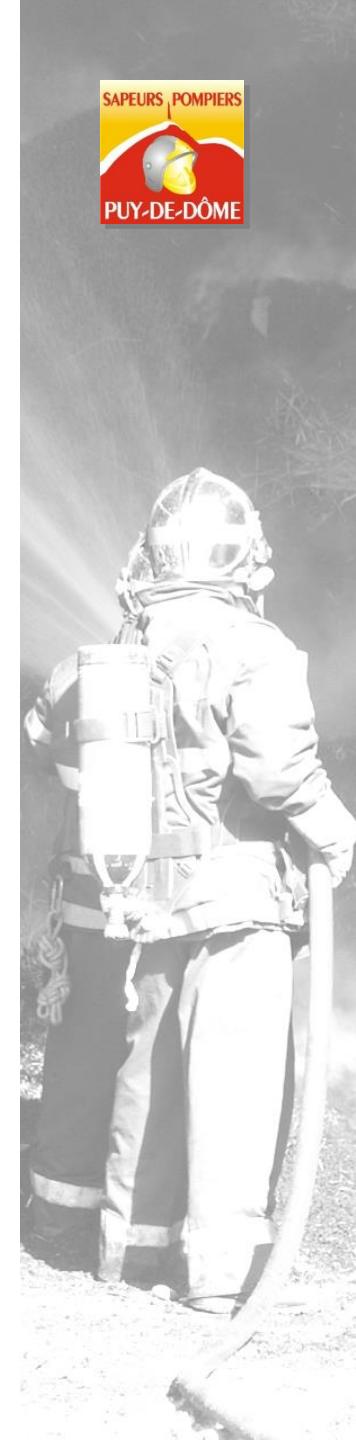
Les risques chimiques et biologiques = la CMIC



Réponse opérationnelle

L'engagement opérationnel se traduit de la manière suivante :

- Mission de reconnaissance
- Mission de dépollution
- Mission d'identification
- Mission pour avis technique
- Mission de décontamination des populations



Les risques chimiques et biologiques = la CMIC



Mission de reconnaissance :

Cadre de la mission :

Mesures ou prélèvements ponctuels (détection CO, odeur suspecte...), toutes missions sans utilisation de scaphandres lourds (produits chimiques ayant des risques toxiques, corrosifs...)

Moyens à engager :

1 équipe de reconnaissance composée d'1 VIRT armé au minimum de 1 RCH2 GOC 2, 2 RCH1.



Les risques chimiques et biologiques = la CMIC



Mission de dépollution :

Cadre de la mission :

Pollution ou menace de pollution d'un cours d'eau, d'une retenue d'eau ou d'une surface imperméabilisée.

Moyens à engager :

1 équipe dépollution composée de 1 CEDEPOL armée au minimum de 1 RCH2 GOC 2, 1 RCH 1.

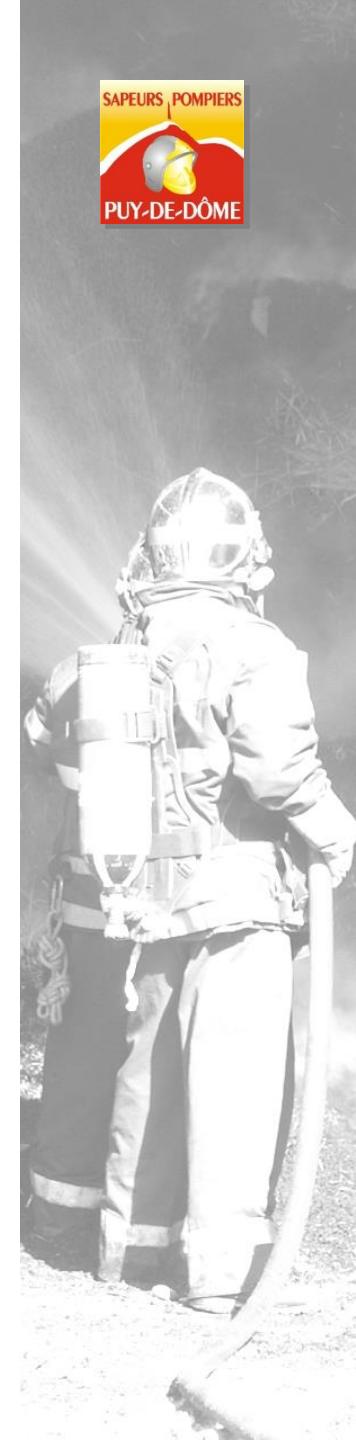


Nota : si pollution hydrocarbure sur secteur des Cies suivantes, engager en parallèle des moyens de dépollution de l'UMIC les lots HC (fiche matériel n°039) :

GTN : St Eloy les mines et Pontaumur

GTE : Thiers et Ambert

GTS : Issoire et La Bourboule



Les risques chimiques et biologiques = la CMIC



Mission d'identification

Cadre de la mission :

Toutes missions avec utilisation de scaphandres lourds, (identification de produit inconnu, produits chimiques ayant des risques toxiques, corrosifs...).

Moyens à engager :

Unité Mobile d'Intervention Chimique complète soit :

1 CU + 1 VIRT + CIRT + CEDEPOL

Le CU peut définir la composition matérielle et humaine de son unité.

Pour toute mission d'identification motivée, les moyens suivants devront être tenus à disposition de l'unité :

- 1 porteur d'eau (FPT ou FPTI),
- 1 VAR ou une RCAM,
- 1 VSAV,
- 1 médecin SP.



Les risques chimiques et biologiques = la CMIC



Mission pour avis technique :

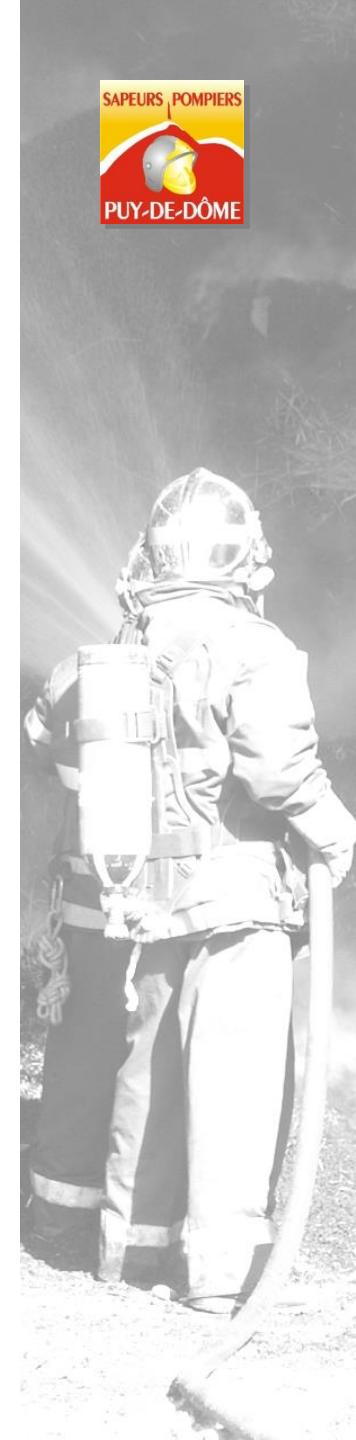
Cadre de la mission :

sur demande du COS ou officier CODIS.

Moyens à engager :

CU RCH ou autres moyens définis par le CU RCH.

CU RCH



Les risques chimiques et biologiques = la CMIC



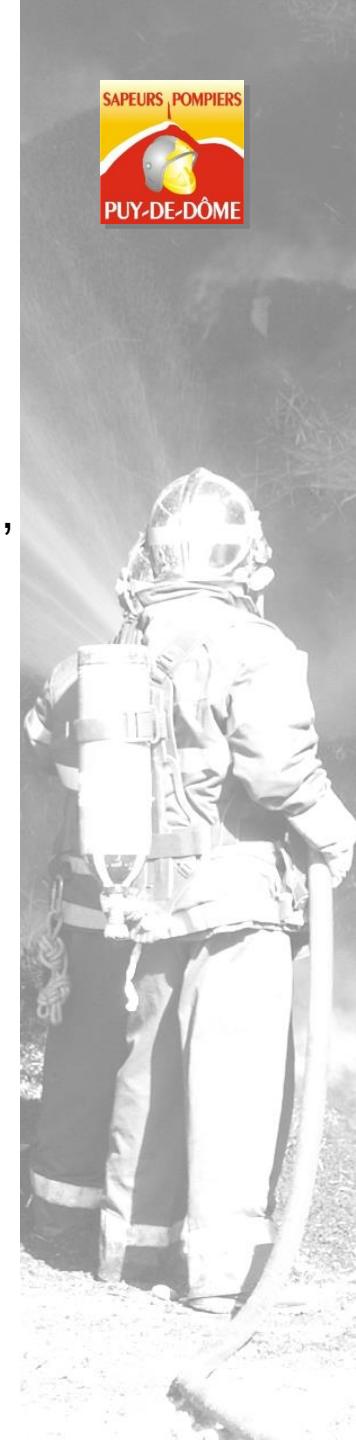
Mission de décontamination des populations :

Cadre de la mission :

- sur demande du COS ou CT RCH dans le cadre d'une mission RCH,
- menace NRBC (dispositif préventif),
- attentat NRBC.

Moyens à engager :

Colonne UDIT (détail ci-après).



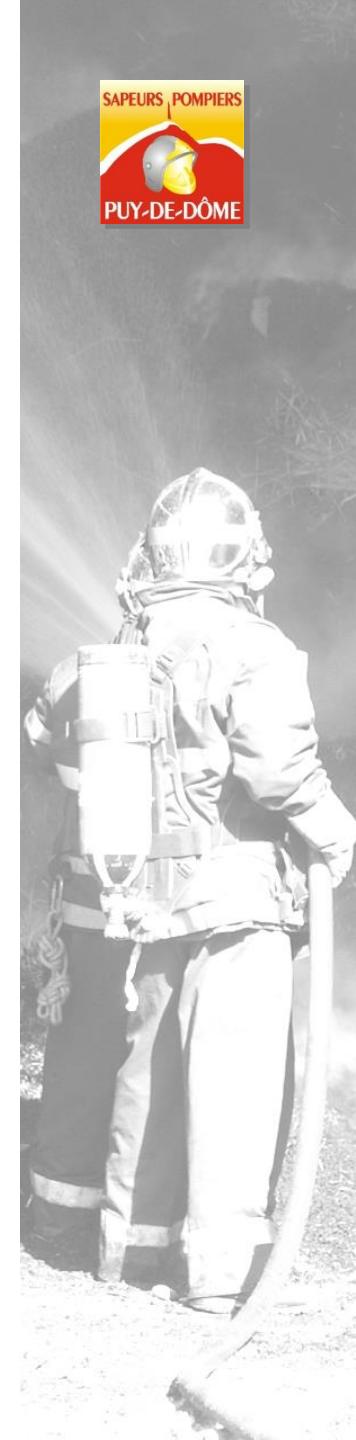
Les risques chimiques et biologiques = la CMIC



Engagement et information de la chaîne de commandement

Dans chacune des missions et lors d'engagement de tout ou partie des moyens de l'UMIC,

- le chef d'unité RCH d'astreinte sera informé et engagé si nécessaire,
- le chef de groupe territorialement compétent sera systématiquement engagé par l'Officier CODIS,
- le chef de colonne concerné sera tenu informé.



La menace NRBC = l'UDIT

L'UDIT est composée :

➤ 1 Groupe de Commandement et de Soutien (GCS) :



Chef de colonne



PCC



2 chefs de groupe



CT chim + CT Rad

➤ 1 Groupe d'Intervention Spécialisé (GIS) :



Chef de groupe



CMIR



CMIC



FPT



VDIP

➤ 3 Groupes d'Action (GA):

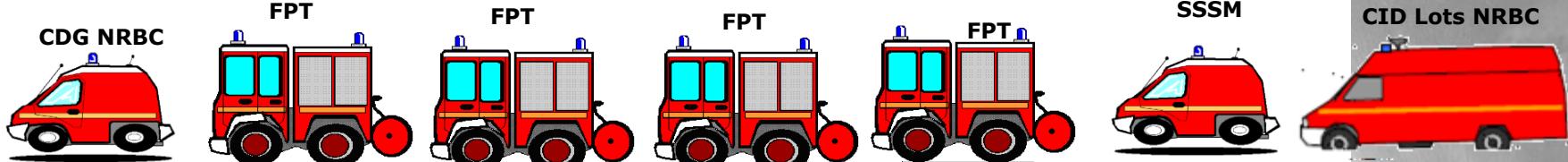
➤ Détail sur diapo suivante



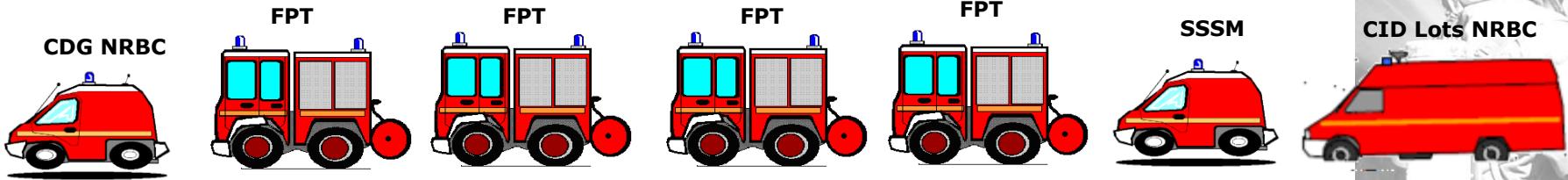
La menace NRBC = l'UDIT

L'UDIT est composée :

➤ 1 Groupe d'Action 1 (GA 1), extraction des victimes :



➤ 1 Groupe d'Action 2 (GA 2), décontamination d'urgence :



1 Groupe d'Action 3 (GA 3), décontamination approfondie :
(prévu ordre zonal mais NON en service dans le SDIS 63)



Soit au total pour les 3 groupes : 103 Sapeurs-pompiers et personnels SSSM

